

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Daniel ROUX, Maire

PRESENTS : LABASSE Emmanuel. CREGUT Sylvain. QUINSAT Guy. RAYNAUD Aurélia. CHANONAT Jean-Louis. VAUZEILLES Daniel. SARLIEVE Claude. FOURNIER Pascal. PANCRACIO Amélie. DA CRUZ Marie-Laure

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT SUR L'ENLEVEMENT DES REMBLAIS DANS LES ZONES HUMIDES

Après avoir fait le point, sur l'enlèvement des remblais terminés dans certaines zones et en cours. M. le Maire informe son Conseil Municipal que la DDT lui a fait part qu'elle accepte de laisser dans l'état, le parking « camping -car » en face du camping « Les Bombes » ainsi que la voie piétonne le long de la route départementale 996 dans le secteur des Champessats.

Les membres du Conseil en prennent acte. A ce jour, il ne reste pratiquement plus que deux parcelles à déblayer (secteur zone neuf) dont la date limite d'enlèvement est le 30.12.2020.

MODIFICATION DES STATUTS DU SME D'ISSOIRE

Demande d'adhésion de la communauté de communes de Mond'Arverne, pour les périmètres communaux de : BUSSEOL-LA ROCHE NOIRE.MIREFLEURS ST GEORGES SUR ALLIER ET ST MAURICE SUR ALLIER

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que par délibération En date du 31 janvier 2018 la communauté de communes de Mond'Arverne demande son adhésion au Syndicat mixte de l'eau pour les Communes de : Mirefleurs- Busséol, La Roche noire-St Georges Sur Allier et St Maurice Sur Allier et que d'autre part le Comité Syndical Du SME par délibération en date du 12.12.2019 a accepté le Principe de l'adhésion de l'ensemble de ces communes au SME.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à L'unanimité des membres présents,
Le Conseil Municipal décide :

. D'accepter l'adhésion au SME des communes de : Mirefleurs -Busséol-La Roche Noire-St Georges sur Allier et St Maurice Sur Allier.

Demande d'adhésion de la communauté de communes de Mond'Arverne, pour la commune de St Amant Tallende au Syndicat Mixte de l'eau

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que par délibération En date du 31 janvier 2018 la communauté de communes de Mond' Arverne demande son adhésion au Syndicat mixte de l'eau pour la Commune de Saint Amant Tallende et que d'autre part, le Conseil Syndical du SME réuni le 12.12.2019 a autorisé le principe d'adhésion De St Amant Tallende au SME.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à L'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal décide :

. D'accepter l'adhésion de la commune de St Amant Tallende au SME De la région d'Issoire et des communes de la banlieue Sud Clermontoise.

**Retrait de la Communauté de
Communes AMBERT-LIVRADOIS FOREZ (Spanc de la
Commune de Sainte Catherine du fraisse)**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017, ST-CATHERINE DU FRAISSE dépend de la communauté De communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ (ALF).

Fin 2018, cette communauté de communes a pris la compétence ANC Et a donc délibéré en application du mécanisme de représentation-Substitution

Pour :

. Adhérer au SME en lieu et place de la commune de ST Catherine du Fraisse pour ce qui est de la compétence SPANC dans un premier Temps (délibération N°139 du 08.11.2018)

. Se retirer du SME dans un second temps (délibération N°141 du 08/11/2018)

. Il est à noter que par délibération du 12.12.2019 le Comité Syndical du SME a accepté le retrait de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ.

Oui l'exposé de son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

**DECIDE également d'accepter le retrait de la communauté de
Communes AMBER LIVRADOIS FOREZ au SME de la Région d'Issoire et
des Communes de la banlieue Sud Clermontoise**

PROJET DE LA SOCIETE C.J.L.C.F.C représenté par Sylvain CREGUT

M. le Maire donne lecture du projet d'un contrat de location entre la commune et la société C.J.L.C.F.C La parcelle concernée étant la ZH N°47 « Pré Lavort » d'une surface de 1ha 15a30ca.

Le présent bail serait consenti pour une durée de 12 ans, et propose un loyer de 1500€ annuel. A ce sujet, après délibération il est proposé un loyer de 2000€ annuel (payable en une fois).

M. le Maire propose à son Conseil Municipal de délimiter la surface exacte à louer et d'affiner les termes de ce contrat qui sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil.

Il est à noter également qu'il faudra se pencher sur le surplus de la parcelle ZH 47 qui est humide, ainsi que sur la délimitation du parking communal.

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A VARENNES

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'un courrier émanant de M. et Mme BAUBET résidant 22 la Rotoniere Avenue Jean Moulin 69520 GRIGNY propriétaire d'une résidence secondaire à Varenne sise en notre commune qui souhaite acquérir une partie du domaine public attenant à leur propriété cadastrée AC 17.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE :

. De prendre acte de la demande formulée par M. et Mme BAUBET Résidant 22 avenue la Rotonière Avenue Jean Moulin 69520 GRIGNY.

. Donne tous pouvoirs à son Maire afin d'engager la procédure de déclassement du domaine public.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 240 APPARTENANT A L'INDIVISION CARRIAT-BLONDEL

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'une part :

. Que par courrier en date du 30.09.2019, M. Lucien CARRIAT résidant 39 rue bertiaux 63000 CLERMONT-FERRAND, propriétaire indivi avec Mme Brigitte BLONDEL de la parcelle AE 240, le bourg 63790 CHAMBON/LAC est d'accord pour vendre cette dernière à la commune De CHAMBON/LAC moyennant la somme de 3200€.

D'autre part : Que Mme BLONDEL Brigitte résidant 13 rue d'Italie 63800 COURNON D'AUVERGNE, propriétaire indi de la parcelle AE 240 avec M. CARRIAT Lucien, est également d'accord pour vendre cette parcelle à la commune De CHAMBON/LAC, moyennant la somme de 3200€, suite à l'évaluation foncière émise par les services de l'EPF- SMAF.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité Des membres présents :

Le Conseil Municipal décide :

.D'acquérir la parcelle AE 240 appartenant à l'indivision CARRIAT/BLONDEL, directement sans passer par l'EPF-SMAF.

Moyennant la somme de 3200€ qui sera inscrite au budget primitif Communal de 2020.

. Désigne Maître Bernadette CHANET-FENIES, notaire à BESSE ST ANASTAISE
Afin de rédiger l'acte de vente.

. Donne tous pouvoirs à son maire pour signer l'acte de vente, ainsi que tous
Documents relatifs à cette affaire.

. Dit que les frais d'acte notarié de Mme CHANET-FENIES ainsi que les frais
Du diagnostic amiante établi par ACCA, 9, place du monument 15400 RIOM ES
MONTAGNE seront à la charge de la commune.

En complément de cet achat et à la demande expresse des membres de la commission qui ont
élaboré le chemin de randonnée en étroite collaboration avec la Communauté de Communes du
Sancy, la commune devra conserver cette petite « cabane » située sur le terrain qui a apparemment
une valeur patrimoniale importante !!!

Le Conseil Municipal en prend acte.

PROJET DU LOTISSEMENT « Les Monneaux Lodges »

Les terrains appartiennent à M. PAULUS qui revend ses terrains à M. ROUDAIRE afin de créer un
lotissement (11 lots). Dossier à mettre en urgence en conformité avec le PLU. Dossier à suivre !!!

PROJET CHAMBON MONTAGNE : PROJET DE M. ZSOLT OSZTIAN

L'aménagement du fonds de vallée de l'ancienne station doit être également mis en conformité avec
le PLU.

La commune est concernée par le règlement et le zonage du PLU qu'il faudra mettre en conformité
avec le projet. Dossier à suivre .

LAVOIR A VARENNES

Les travaux sont en cours et devraient être terminés très prochainement par l'entreprise de
Dominique MONSIEUR de ST-NECTAIRE.

PERSONNEL TERRITORIAL DE LA COMMUNE

Mme RIGAUD Murielle, agent de l'agence postale, et agent d'entretien pourrait être nommée
stagiaire au bout d'un an de stage, à sa demande, Mme RIGAUD souhaite rester contractuelle.
Le conseil en prend note.

Mme DELAIGUE Florence qui gère la comptabilité souhaite obtenir plus d'heures pour assurer son
poste, 32 heures au lieu 28 heures actuellement avec effet au 1er mars 2020.

Après délibération le Conseil Municipal est d'accord pour augmenter le temps horaire de Mme
DELAIGUE de 28 heures à 32 heures soit 4 heures de plus par semaine ceci à compter du 01.03.2020.
Départ à la retraite au 1er avril 2020 de Mme LEOTY Claudine .Une Déclaration de vacances de poste
pour remplacer Mme LEOTY Claudine a été transmise au Centre de Gestion, les candidatures
devront être déposées jusqu'au 15 février 2020.(dernier délai)

Le Maire cite les candidatures reçues ce jour :

. Mme SCRIBOT. Mme JOINEL (par l'intermédiaire du centre de Gestion). Mme CHARLENNE (de Champeix) Mme VERNAY Laurette (Chambon) RAYNAUD Sabrina (Chambon) RAYNAUD Aurélia (Chambon).

Il est proposé d'employer une personne pour le 15 mars pour assurer une petite formation. La commission du personnel se réunira très prochainement ,afin de proposer une candidate pour ce poste.

ANIMATION DIVERSES PROPOSEES POUR 2020

Plusieurs propositions d'animations sont arrivées en mairie.

Mme BEERNAERT propose 2 balades contées. Dans le cadre du festival de la Vallée Verte, 2 animations sont prévues dans la commune.

Association Varennes en mouvement (8 animations gratuites)

Brocantes (1 au lac) et 4 au bourg. JEEP AOC. LAND'Auvergne. TRIATLON-SWIN RUN

COURRIER DE M. MEYLEU Alain

M.MEYLEU Alain sollicite l'autorisation de circuler sur les chemins communaux en 2020, pour ses balades en véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

COURRIER DU PRESIDENT DE L'ACTVV

Le Maire donne lecture du courrier du Président de l'ACTVV qui sollicite une Subvention de la part de la commune et un forfait annuel relatif à la SACEM.

M. le Maire prendra contact avec la SACEM. Dossier à revoir !!!

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Suite à la mise en vente par la commune d'un lot de bois de chauffage, M.le maire indique qu'il n' a reçu qu'une seule proposition de la part de M. SALA Eric, du bourg qui propose la somme de 200€.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition.

COURRIER DE M. MONESTIER Damien

Le Maire lecture du Courrier de M. MONESTIER Damien qui signale la dangerosité de la route devant l'hôtel « BEAU SITE » et la sortie de son parking. (véhicule roulant à vive allure).

Après délibération, la nouvelle équipe municipale sera chargée de trouver une solution à cette demande, avant la saison estivale.

RAPPORT VISITE DU JURY DEMARCHE 'Ma commune au naturel »

La commune s'étant inscrite dans la démarche « Ma commune au naturel », pour faire suite au passage du jury, M. le Maire invite les élus à prendre connaissance du compte rendu de visite dans la commune qui leur a été transmis.

**RAPPORT D' ANALYSE DU MARCHÉ PUBLIC « Mesures volumiques RADON »
EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANCY**

Le Maire indique que le coût sera de (150€) pour la commune. (Mesurage + Analyse+ rapport. Ecole de la Save, 150 m².)

RECAPITULATIF DES DATES RELATIVES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

1er Tour le 15 mars 2020

2^{ème} tour le 22 mars 2020

Date limite d'inscription sur les listes électorales fixée au 7 février 2020 à minuit.

Date dépôt des candidatures le 27 février.(en Sous-Préfecture).

En ce qui concerne la désignation des conseillers communautaires, ces derniers seront désignés au sein du Conseil Municipal dans l'ordre du tableau : Maire et 1er adjoint.

REUNION COMMISSION AGRICOLE

Le maire fait part du rapport de la commission agricole qui s'est réunie dernièrement relatif à la vente d'herbe communale pour l'année 2020 ainsi que l'attribution des terrains sectionaux également pour 2020.

Après délibération, le Conseil décide de reconduire les mêmes tarifs que l'année dernière.

MISE A DISPOSITION TERRAINS DOMAINE PUBLIC

Après délibération, le Conseil décide d'appliquer les mêmes tarifs que l'année dernière.

CCAS

Mme DA CRUZ Marie- Laure, membre du CCAS souhaite participer vivement à la prochaine réunion du CCAS, afin d'aborder sereinement le cas d'un administré. M. le Maire en prend acte.

L'ordre du jour étant terminé, Le Maire clos la séance en remerciant tous les membres présents à cette session.